Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Embauche et gestion des salariés : les principales obligations de l'employeur



L'embauche de salariés implique le respect d'un ensemble de dispositions légales, sociales et administratives qui évoluent en fonction de la situation de l'entreprise et de son effectif. Afin d'accompagner les employeurs dans leurs démarches, plusieurs outils et ressources permettent d'identifier les obligations applicables, de sécuriser les recrutements et de garantir la conformité des pratiques. Retrouvez sur Entreprendre.service-public.fr une sélection d'informations utiles relatives aux formalités d'embauche, aux déclarations sociales, à l'application de la convention collective, à la protection sociale des salariés ainsi qu'aux obligations documentaires de l'entreprise.

Simulateur d'obligations sociales
Vous craignez qu'une embauche entraîne de nouvelles obligations pour votre entreprise.
Ce simulateur liste les obligations que vous devez remplir selon votre effectif et les obligations nouvelles que vous devriez éventuellement remplir en embauchant de nouveaux salariés. En savoir plus

Comment trouver sa convention collective lors de l'embauche d'un premier salarié ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Lors de l'embauche de votre 1er salarié, vous pouvez être obligé d'appliquer une convention collective.
La convention collective applicable est celle dont relève l'activité principale de votre entreprise. Un service en ligne permet de rechercher la convention collective avec le nom de l'entreprise ou son numéro Siret. Trouver sa convention collective

Quelle obligation pour l'employeur en matière de complémentaire santé ?
Tout employeur du secteur privé (entreprise et association) a l'obligation de proposer une couverture complémentaire santé collective à ses salariés, sauf exceptions. Cette couverture peut être assurée notamment par une mutuelle. Un particulier employant un salarié à domicile n'est pas concerné. Certains salariés en contrat court peuvent être dispensés d'adhérer à la complémentaire santé collective et bénéficier d'un versement santé par l'employeur. Nous vous présentons les règles à connaître. En savoir plus

Comment différencier le travailleur indépendant du salarié ?
Le travailleur indépendant et le salarié ne sont pas soumis aux mêmes conditions de travail ni au même régime. Comment les distinguer ? Le critère principal qui permet de les différencier est le lien de subordination juridique. En savoir plus

Embauche d'un salarié par un groupement d'employeurs : quelles sont les règles ?
Un salarié peut-il être mis à la disposition de plusieurs membres d'un groupement d'entreprises ? Si tel est le cas, quelle est la situation durant son contrat de travail ? Nous vous expliquons la réglementation en vigueur. En savoir plus

Procédure et formalités d'embauche d'un salarié du secteur privé
Avant l'embauche d'un salarié, quelles que soient la nature et la durée du contrat, l'employeur doit respecter différentes formalités dont la déclaration préalable à l'embauche (DPAE). Comment déclarer un salarié et quelles informations lui communiquer ? Nous faisons un point sur la réglementation. En savoir plus

Préparer et diffuser une offre d'emploi
Le contenu de l'offre d'emploi, comme ses modalités de diffusion, doivent respecter le cadre fixé par le code du travail. Nous vous présentons les règles à connaître. En savoir plus

Déclarer vos salariés
Vous êtes un employeur, chef d'entreprise ou responsable du personnel, et vous devez déclarer vos salariés ? Nous vous présentons les déclarations obligatoires, les échéances à respecter, les organismes où s'adresser et les démarches à accomplir. En savoir plus

Registres obligatoires dans l'entreprise
L'employeur doit détenir plusieurs registres dans l'entreprise. Nous faisons le point sur ces registres, leur contenu et les sanctions en cas de non-respect des obligations. En savoir plus

L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

La Région Sud met en place un dispositif pour recruter les jeunes



Pour pallier les difficultés d'embauche du côté des entreprises, et de recherche d'emploi du côté des jeunes, la Région Sud met en place le dispositif 'Adoptez un jeune'.

Ce dispositif, qui permet d'accompagner les entreprises et auto-entrepreneurs de moins de 10 salariés, les associations caritatives sous contrat avec la Région ou encore les ligues et comités régionaux adhérents à des fédérations sportives, se compose de trois aides différentes :

- les entreprises ou associations qui recrutent des étudiants boursiers peuvent bénéficier d'une aide allant de 600€ pour les contrats inférieurs à 2 mois jusqu'à 1 300€.
- une aide de 200 € par mois de stage directement attribuée à l'entreprise.
- 2 000 € d'aide par contrat de 6 mois minimum destinés à des jeune de moins de 30 ans.

« Trouver un stage, avoir un job étudiant pour financer ses études, décrocher son premier emploi, sont

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

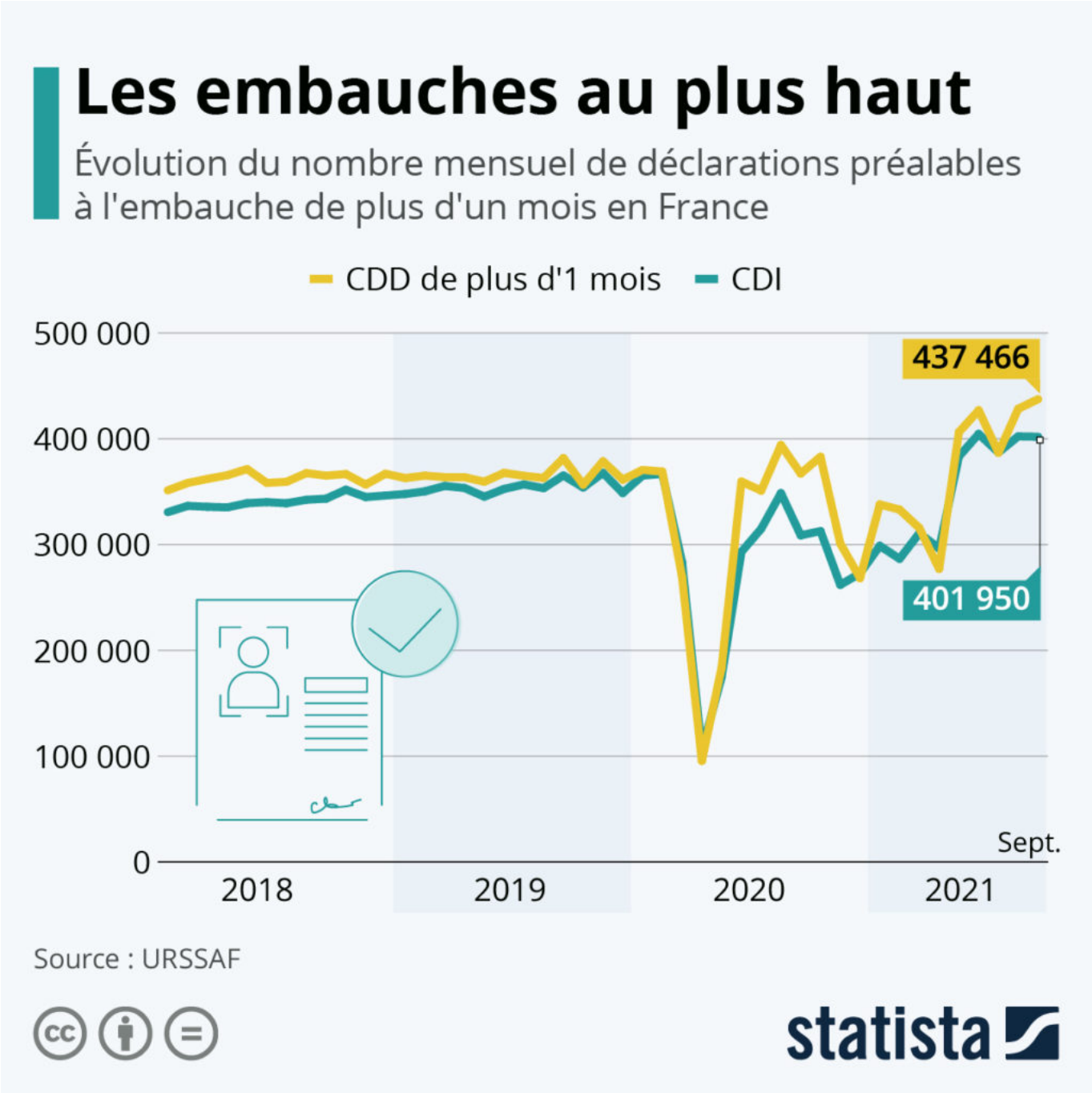
des étapes essentielles pour que nos jeunes entrent dans la vie active, explique Renaud Muselier, président de la Région. La Région Sud fait de la bataille pour l'emploi une priorité absolue. » Ainsi, le dispositif 'Adoptez un jeune' profite aux jeunes qui peinent à s'inscrire dans le monde professionnel, et incite les entreprises à leur faire confiance pour une insertion professionnelle pérenne.

V.A.

Les embauches au plus haut en France

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Les embauches battent des records en France. Avec près de 840 000 déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) enregistrées en septembre, le niveau de recrutement des entreprises a atteint un nouveau sommet, selon l'Urssaf. Si l'on se penche sur les données de l'ensemble du troisième trimestre, la France n'avait en effet jamais comptabilisé autant d'embauches en CDI et CDD de plus d'un mois sur un trimestre depuis janvier 2000.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Comme le met en avant notre graphique, les embauches ont progressé tout au long de l'année 2021, confirmant la forte reprise du marché de l'emploi depuis la sortie du troisième confinement, même si cela est également lié à l'effet de rattrapage de la crise sanitaire.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Plus de 250 000 intentions de recrutement en Région Sud pour 2021



La dernière enquête 'Besoins en main d'œuvre' menée par Pôle emploi montre qu'après une année 2020 marquée par une baisse des recrutements, l'amélioration de la situation sanitaire pourrait mener à une

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

reprise des embauches pour la deuxième partie de l'année 2021. Interrogées en fin 2020, les entreprises anticipent davantage de projets non saisonniers.

Les services se hissent en tête

Le secteur des services aux particuliers demeure le premier recruteur en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec 67 600 projets annoncés, représentant ainsi 27% des intentions d'embauche en 2021. Les besoins en main d'œuvre dans les services aux entreprises s'affichent en 2021 à 57 300 projets, soit 22% des intentions d'embauche. L'hébergement restauration, secteur phare du tissu économique régional, concentre 18% des intentions, soit 45 600 projets. Les commerçants (surtout de détail) arrivent ensuite avec un nombre de projets de recrutement avoisinant les 31 300, soit 12% du potentiel régional.

Le secteur de l'agriculture et des industries agroalimentaires (IAA) réunit 11% des intentions d'embauche (environ 28 000 unités). 83% des emplois potentiels sont saisonniers. La construction représente 7% des projets de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (18 900 projets). L'industrie prévoit 7 400 recrutements potentiels (3% des projets de la région).

Hôtellerie restauration

Parmi les métiers les plus recherchés figurent des métiers à caractère saisonnier, comme les métiers agricoles (agriculteurs, ouvriers agricoles avec 10 100 projets et viticulteurs, arboriculteurs et cueilleurs avec 9 900 projets), ainsi que plusieurs métiers de l'hôtellerie-restauration. Même si ce secteur anticipe moins de recrutements en 2021 qu'en 2019, il prévoit de recruter de nombreuses personnes : serveurs avec 15 800 projets (+300 par rapport à 2019) et employés polyvalents de cuisine avec 11 900 projets (-700).

Santé et action sociale

Le secteur d'activité des services aux particuliers est le premier secteur contributeur de l'économie, avec 27% des intentions d'embauche en 2021. Les métiers de la santé humaine et action sociale, étroitement liés à ce secteur d'activité, sont donc très représentés dans le top 15 des métiers les plus recherchés. Les aides à domicile et aides ménagères (avec 9 100 projets) et aides-soignants (7 700 projets) sont respectivement en 6e et 9e position des intentions d'embauche.

Certains métiers voient leurs intentions d'embauche augmenter significativement lors des cinq dernières vagues de l'enquête. C'est le cas des agents d'entretien et de locaux (+4 400), des aides-soignants (+3 700), des ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires (+2 900) et des aides à domicile et aides ménagères (+2 800).

Méthodologie d'enquête

En octobre, novembre et décembre 2020, plus de 160 000 entreprises de la région ont été interrogées concernant leurs intentions d'embauche pour l'année 2021. L'analyse des 36 400 réponses permet de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

recenser les métiers les plus recherchés, ainsi que les principales difficultés de recrutement rencontrées par les employeurs. 29% des établissements ayant répondu à l'enquête envisagent de recruter en 2021.

L.M